



Alcool au volant en espagne

Par **Valin**, le **26/01/2010** à **13:27**

Bonjour, rnl y a quelques mois j'ai été contrôlé à la sortie d'un concert en Espagne (Girona) avec un taux d'alcoolémie représentant un délit dans ce pays, j'ai donc passé la nuit en garde à vue et j'ai été jugé dès le lendemain. La juge m'a d'abord expliquée que ce délit me vaudrait deux mois de prison qu'elle a substitué à 720 euros d'amende et une retrait de permis de 8 mois étant donné que je n'avais aucun antécédent. Seulement à la sortie du tribunal ils m'ont restitué tous mes papiers y compris mon permis, et j'ai reçu 1 ou 2 mois plus tard mon jugement par lettre mais sans aucunes informations pour payer cette amende. Y a-t-il un risque à ne pas payer l'amende? Si oui ou puis-je faire les démarches? Si je retourne en Espagne y a-t-il un risque sachant que j'ai toujours mon permis? Enfin, ma suspension de permis peut elle être appliquée en France? rnm merci d'avance